

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/NGO/53
8 mars 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 22 de l'ordre du jour

DROITS DE L'ENFANT

Exposé écrit présenté par International Educational
Development, Inc., organisation non gouvernementale
inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[24 février 1994]

Droits de l'enfant

1. International Educational Development/Humanitarian Law Project appelle l'attention de la Commission sur la situation des enfants dans les conflits armés dans l'ex-Yougoslavie.
2. D'après les statistiques recueillies pour la période allant de juillet 1991 à novembre 1993, 171 enfants ont été tués et 712 blessés en République de Croatie. La plupart des enfants tués étaient originaires de l'est de la Slavonie (51 %) et de Dalmatie (23 %). Quarante-trois enfants souffrent d'une incapacité permanente grave et 12 autres ont dû être amputés d'un membre.
3. Au total, 4 056 enfants ont perdu un parent et 44 ont perdu leurs deux parents. En outre, 86 000 enfants sont des enfants déplacés et plus de 140 000 sont des réfugiés. Une autre conséquence de la guerre est que le nombre d'enfants privés des services sociaux et médicaux nécessaires ne cesse d'augmenter.
4. En Bosnie-Herzégovine, la situation des enfants est pire encore, en particulier parce que dans cette région, les enfants dépendent presque entièrement de l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale. L'acheminement de l'aide est constamment menacé du fait des réalités quotidiennes qu'impose la guerre.
5. Quatre-vingt-onze pour cent des enfants bosniaques risquent d'être tués ou blessés par des tirs et, d'après les estimations, 40 % d'entre eux ont vu quelqu'un mourir ou être blessé; 80 % pensent qu'ils mourront d'ici un an du fait de la guerre.
6. Ces enfants souffriront toute leur vie des traumatismes psychologiques causés par cette guerre. Si les adultes peuvent apprendre à replacer les horreurs et les difficultés de la guerre dans une certaine perspective, les enfants sont beaucoup plus vulnérables et sont en général incapables de développer des mécanismes constructifs de défense.
7. International Educational Development/Humanitarian Law Project lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures voulues pour aider les enfants dans toutes les guerres, en particulier les enfants de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Nous invitons instamment la communauté internationale à veiller à ce que des psychologues et des psychiatres reçoivent une formation portant sur les traumatismes causés aux enfants par la guerre. Nous l'invitons instamment à fournir des équipes médicales pour soigner aussi rapidement que possible les blessures physiques de la guerre afin que le processus de rééducation puisse commencer. Enfin, nous demandons instamment à la communauté internationale d'aider les gouvernements de cette région à établir des programmes à long terme, y compris des programmes d'adoption au mieux des intérêts des enfants et une amélioration des possibilités d'éducation.
